

DEPARTEMENT
DU RHONE

ARRONDISSEMENT
DE LYON

CANTON
DE SAINT GENIS LAVAL

REPUBLIQUE FRANCAISE

CANTON DE SAINT GENIS LAVAL

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 09 décembre 2021

Compte-rendu affiché le 16 décembre 2021

Date de convocation du Conseil Municipal : 03
décembre 2021

Nombre des Conseillers Municipaux
en exercice au jour de la séance : 35

Président : Madame Marylène MILLET

Secrétaire élu : Madame Caroline VARGIOLU

Membres présents à la séance :

Marylène MILLET, Stéphane GONZALEZ, Laure LAURENT, Jacky BÉJEAN, Ikrame TOURI, Françoise BÉRARD, Patrick FAURE, Céline MAROLLEAU, Yves GAVAUT, Aïcha BEZZAYER, Delphine CHAPUIS, Laurent DURIEUX, Frédéric RAGON, Claudia VOLFF, Etienne FILLOT, Eric VALOIS, Sonia MONFORT, Caroline VARGIOLU, Coralie TRACQ, Laurent KAZMIERCZAK, Yamina SERI, Emile BEYROUTI, Philippe MASSON, Jean-Christian DARNE, Fabienne TIRTIAUX, Guillaume COUALLIER, Fabien BAGNON, Eric PEREZ, Nejma REDJEM

Membres absents excusés à la séance :

David HORNUS, Camille EL-BATAL, Bruno DANDOY, Céline BALITRAN-FAURE, Eliane NAVILLE, Pascale ROTIVEL

Pouvoirs :

David HORNUS à Stéphane GONZALEZ, Camille EL-BATAL à Aïcha BEZZAYER, Bruno DANDOY à Laure LAURENT, Céline BALITRAN-FAURE à Patrick FAURE, Eliane NAVILLE à Philippe MASSON,

Membres absents à la séance :

Nombre de membres	
Art L2121-2 code des collectivités territoriales :	35

ADHÉSION À L'ASSOCIATION LA
MAISON DES EUROPÉENS LYON

Délibération : 12.2021.155

Transmis en préfecture le : 15/12/2021

RAPPORTEUR : Madame Aïcha BEZZAYER

La ville de Saint-Genis-Laval souhaite s'engager en faveur de la promotion de l'identité européenne sur son territoire et particulièrement auprès du jeune public et du public scolaire. Dans ce cadre, l'adhésion de la ville à l'association La Maison des Européens Lyon (MDEL) est envisagée à partir de l'année 2021, pour une cotisation annuelle s'élevant à 50 €.

Cette adhésion permet de bénéficier d'interventions gratuites d'experts dans les écoles et autres structures municipales, de pouvoir disposer de nombreux outils pédagogiques et documents d'information pour une mise à disposition du public saint-genois.

Cette adhésion permettra de répondre au souhait de la ville de proposer des animations en lien avec ses villes jumelles et élargir les structures bénéficiaires de ces animations, notamment les résidences autonomie. Afin de mener ce projet, il s'avère nécessaire de s'appuyer sur des professionnels, experts sur la thématique Europe, qui proposent des animations ludiques et pédagogiques à destination du jeune public mais aussi d'autres publics tels que les personnes âgées.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis du Conseil d'État du 11 mars 1958 reconnaissant aux personnes morales de droit public le droit d'adhérer à une association au même titre que les personnes physiques, sous réserve que l'objet poursuivi par les associations réponde à un intérêt communal ;

Vu l'avis de la commission n°3 « Vie associative, Sport, Culture, Jumelage » du 2 décembre 2021 ;

Où l'exposé du rapporteur;

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir :

- **APPROUVER** l'adhésion de la ville, à compter de l'année 2021, à la Maison des Européens Lyon, sis 346 rue Garibaldi, 69007 Lyon ;
- **AUTORISER** le règlement de la cotisation annuelle pour l'association La Maison des Européens Lyon, d'un montant de 50€ pour l'année 2021 ;
- **AUTORISER** madame la maire ou son représentant à signer tout document afférent à cette délibération.

Après avoir entendu l'exposé de **Madame Aïcha BEZZAYER**,
Invité à se prononcer et après en avoir délibéré,

- LE CONSEIL ADOPTE A L'UNANIMITE CETTE DELIBERATION -

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre les membres présents,

La Maire,

Marylène MILLET



Liste des élus ayant voté POUR

Marylène MILLET, Stéphane GONZALEZ, Laure LAURENT, Jacky BÉJEAN, Ikrame TOURI, David HORNUS, Françoise BÉRARD, Patrick FAURE, Céline MAROLLEAU, Yves GAVAUT, Aïcha BEZZAYER, Delphine CHAPUIS, Laurent DURIEUX, Frédéric RAGON, Camille EL-BATAL, Claudia VOLFF, Etienne FILLOT, Eric VALOIS, Sonia MONFORT, Caroline VARGIOLU, Bruno DANDOY, Coralie TRACQ, Laurent KAZMIERCZAK, Yamina SERI, Emile BEYROUTI, Céline BALITRAN-FAURE, Philippe MASSON, Jean-Christian DARNE, Eliane NAVILLE, Fabienne TIRTIAUX, Guillaume COUALLIER, Fabien BAGNON, Eric PEREZ, Nejma REDJEM

Liste des élus ayant voté CONTRE**Liste des élus s'étant ABSTENU**

En cas de contestation, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délais de deux mois à compter de sa publication ou notification.
--